

PROGRAMME

FORMATION A LA MOBILITE

Public visé : tout conducteur de taxi titulaire d'une carte professionnelle en cours de validité (L'arrêté du 17 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 11 août 2017)

Cette formation a pour objectif de permettre au Conducteur de taxi de poursuivre son activité dans le département choisi.

1 - connaissance du territoire (7 heures)

Présentation des spécificités du département (économie, tourisme, axes principaux, lieux publics, etc..)

Etude de cartes, tracés

2 - réglementation locale (7 heures)

Rappel de la réglementation locale (Arrêtés préfectoraux)

Information sur les évolutions des réglementations locales

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Détenir une carte professionnelle
- 14 jours avant le début de la formation

MOYENS PEDAGOGIQUES :

Cours théoriques en salle, avec des moyens tels que vidéo, projecteur, ordinateur portable.

Fourniture de documents

MOYENS D'EVALUATION :

Un questionnaire de 5 questions sera remis aux stagiaires à la fin des cours.

MOYENS D'ENCADREMENT :

Tous les cours sont encadrés par les formateurs du **C.D.F.T.** (Formateurs chauffeurs de Taxi en activité ou ayant exercé et ayant tous suivi une formation à **I'.S.M.** (Institut Supérieur des Métiers) et possédant le **C.C.P.C.T.**

DUREE DU STAGE:14 heures

Les stages seront organisés en 2 journées de 7 heures (8h30 à 12h et 13h à 16h30)

LIEU : CFA MULTIPRO DROME ARDECHE – Rue de la Sablière – 26250 LIVRON

COÛT : 350 € non soumis à TVA

Chez M. Denis BOURNIER - 45 rue de Chasses Jassouds – 26380 PEYRINS –

SIRET : 493 442 172 000 34 – Code APE : 804 C –

Déclaration d'activité enregistrée sous le n : 82 26 01 555 26 auprès du Préfet de Région de Auvergne Rhône Alpes

CDFT.DROME@gmail.com - www.cdft.com